



Litige avec un artisan sur des problèmes de malfaçons

Par **MARYSTONE**, le **20/01/2010** à **15:23**

Bonjour,

un artisan a rénové notre salle de bain pour un montant d'environ 10 000 €.

On constate quelques semaines après à l'utilisation des défauts et des malfaçons :

- fuite du réservoir des toilettes
- bac de douche qui fuit
- mauvais fonctionnement de la paroi de douche
- défaut d'écoulement de la douche
- parquet gondolé
- fissures dans le mur de douche.

Nous l'avons recontacté plusieurs fois par téléphone. Il nous a promis de venir réparer. Il nous donne des rendez-vous auxquels il ne vient jamais.

Que faire ?

Nous pensons dans un premier temps lui envoyer une lettre recommandée le menaçant de porter plainte. Et en cas de non réponse de porter plainte.

Comment porter plainte ? auprès de quel tribunal ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.